

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 01 FEVRIER 2016



2ÈME ÉDITION DE SUBLI'CIMES

DU 03 AU 15 AVRIL 2016

A LA PLAGNE EN AVRIL, C'EST PÂQUES DU SKI !

Entre 1970 et 2700 mètres d'altitude :
6 sommets du domaine skiable sont scénarisés
avec des thématiques originales et éclectiques.
Les skieurs peuvent ainsi butiner d'un sommet
à l'autre en profitant d'activités gratuites et tout
public. L'accès aux piétons est possible pour
certains sommets



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

PRÉSENTS :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD SYLVIE, BUTHOD Maryse, CHARRIERE Christiane, EMPRIN Sylvie, FERRARI Valérie, GENSAC Véronique, GIROD-GEDDA Isabelle, GROETZINGER Marie-Suzanne, HOEN Martine, LIZEROUX Marion, MARCHAND-MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales
MM. ALLAIN Yann, ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, ASTIER Laurent (présent à partir du point 2), BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, BUTHOD-GARÇON Freddy, BUTHOD Jeff, FAVRE Anthony, GIROND Emmanuel, GONTHIER Pierre, DANCRE Francis, HANRARD BERNARD, KOUMANOV STEFAN, LUISET RENÉ, MEREL PATRICE, MONTILLET GÉRARD, OLLINET ALAIN, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER GUY, POUSSIN Roger, RENAUD Daniel, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés : Mme Chantal BERTRAND, conseillère municipale (pouvoir à M. Guy Pellicier), Mme Séverine BRUN, conseillère municipale (pouvoir à M. Jean Luc BOCH), Evelyne FAGGIANELLI, conseillère municipale (pouvoir à M. Charles BOUZON), M. Gaël BROCHE, conseiller municipal (pouvoir à Mme Véronique GENSAC) M. Raphaël OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à Mme Fabienne ASTIER)

Absents : MM. Sébastien MORIN, Christian CLEYRAT, Pascal COLLOMB, conseillers municipaux

M. Francis DANCRE est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 7 janvier 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal débute la séance par une minute de silence en hommage à Michel ASTIER-PERRET, conseiller municipal de La Plagne Tarentaise et vice-président de la communauté de communes des Versants d'Aime et Robert VORGER, maire des Avanchers-Valmorel.

Monsieur le maire explique que, suite à la disparition de Michel Astier-Perret, il convient de compléter le conseil municipal en prévoyant son remplacement par le candidat venant immédiatement après le dernier candidat élu inscrit sur la liste de Michel ASTIER PERRET, et fléché pour le conseil communautaire. Monsieur le maire indique qu'il a convoqué Pierre OUGIER qui a accepté cette fonction. Monsieur le maire souhaite donc la bienvenue à Pierre OUGIER. Le conseil municipal de La Plagne Tarentaise est au complet avec 55 membres.

Administration générale

1. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire expose que les élus doivent déterminer le nombre d'adjoints pour le conseil municipal de La Plagne Tarentaise. Considérant que le nombre de conseillers formant le conseil municipal est de cinquante-cinq et que le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal, monsieur le maire propose de nommer dix adjoints.

Le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre d'adjoints au maire. (Votants : 51, pour : 51)

Laurent ASTIER, conseiller municipal, intègre la séance.

2. ELECTION DES ADJOINTS DE LA PLAGNE TARENTOISE

Pour faire suite à l'élection du maire de La Plagne Tarentaise le 07 janvier et à la fixation du nombre d'adjoints, il y a lieu d'élire les adjoints de la commune nouvelle, pour la durée résiduelle du mandat, soit jusqu'en 2020.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un scrutin de liste, à la majorité absolue (sans panachage ni vote préférentiel possibles), et à bulletin secret.

Monsieur le maire propose la liste de Patrice Merel. Aucune autre liste n'est déposée.

Après le vote à bulletin à secret, sont élus adjoints au maire : Monsieur Patrice MEREL, 1^{er} adjoint de La Plagne Tarentaise,

Madame Marie Suzanne GROETZINGER, 2^e adjointe de La Plagne Tarentaise,

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON, 3^e adjoint de La Plagne Tarentaise,

Madame Véronique GENSAC, 4^e adjointe de La Plagne Tarentaise,

Monsieur Roger POUSSIN, 5^e adjoint de La Plagne Tarentaise, Madame Christiane CHARRIERE, 6^e adjointe de La Plagne Tarentaise,

Monsieur Bernard HANRARD, 7^e adjoint de La Plagne Tarentaise,

Madame Martine HOËN, 8^e adjointe de La Plagne Tarentaise, Monsieur Gérard MONTILLET, 9^e adjoint de La Plagne Tarentaise,

Madame Maryse BUTHOD, 10^e adjointe de La Plagne Tarentaise

(Votants : 52, Pour : 48).

3. ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE DÉLÉGUÉ POUR LA COMMUNE DE VALEZAN

Véronique Gensac, maire de Valezan explique qu'elle souhaitait, avant même le projet de création d'une commune nouvelle, céder sa place à l'un de ses adjoints au cours du mandat pour des raisons personnelles.

Cette démission devait intervenir en 2015.

Pour éviter d'interférer dans la procédure de création de la commune nouvelle, Véronique Gensac indique qu'elle a ainsi différé, en accord avec son conseil municipal et les maires des trois autres communes, sa démission au 1^{er} janvier.

Cette démission étant désormais effective, il est donc nécessaire d'élire un nouveau maire délégué pour la commune déléguée de Valezan, et ce jusqu'en 2020.

Monsieur le maire demande si des conseillers proposent leur candidature.

Pierre GONTHIER fait acte de candidature. Aucun autre conseiller ne se déclare.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, Pierre GONTHIER est élu maire délégué de la commune déléguée de Valezan.

Véronique GENSAC passe le relais à Pierre GONTHIER avec satisfaction après plus de 10 ans dans cette fonction.

Bien qu'elle ait exercé cette mission avec grand plaisir toutes ces années, elle souhaite aujourd'hui se consacrer à d'autres occupations, et notamment profiter de sa future retraite.

(Votants : 52, pour : 50.)

4. DÉSIGNATION DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le maire propose de créer quatre postes de conseillers délégués qui seront chargés de commissions ou groupes de travail dans différentes thématiques, en appui des dix adjoints.

Il propose ainsi de nommer :

Marion LIZEROUX, conseillère déléguée au sport, Fabienne ASTIER, conseillère déléguée à la police municipale, Stefan KOUMANOV, conseiller délégué au tourisme, Anthony TRESALLET, conseiller délégué au déneigement

Le conseil municipal désigne les personnes mentionnées ci-dessus conseillers délégués. (Votants : 52, pour : 52)

5. DÉSIGNATION D'ADJOINTS AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal décide que les fonctions d'adjoints aux maires délégués des communes déléguées seront exercées par les anciens adjoints aux maires soit à l'identique comme suit :

Commune déléguée de Bellentre : Monsieur Roger POUSSIN 1^{er} adjoint délégué, Monsieur Roland RICHERMOZ, 2^e adjoint délégué, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^e adjointe déléguée, Madame Maryse BUTHOD, 4^e adjointe déléguée

Commune déléguée de La Côte d'Aime : Monsieur René LUISET, 1^{er} adjoint délégué, Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON, 2^e adjoint délégué, Monsieur Charles BOUZON, 3^e adjoint délégué, Madame Martine HOËN, 4^e adjointe déléguée,

Commune déléguée de Macot la Plagne : Monsieur Patrice MEREL 1^{er} adjoint délégué, Madame Séverine BRUN 2^e adjointe déléguée, Monsieur René ALLAMAND 3^e adjoint délégué, Madame Christiane CHARRIÈRE 4^e adjointe déléguée ; Monsieur Gérard MONTILLET 5^e adjoint délégué,

Commune déléguée de Valezan : Madame Véronique GENSAC 1^{ère} adjointe déléguée, M. Guy PELLICIER, 2^e adjoint délégué, M. Bernard HANRRARD, 3^e adjoint délégué. (Votants : 52, pour : 52)

6. CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le maire propose de créer neuf commissions chargées d'étudier et d'instruire les dossiers relatifs aux thématiques suivantes :

- Urbanisme
- Ressources humaines
- Coordination touristique et animation locale
- Chasse, forêt et l'agriculture
- Communication et Culture
- Social
- Développement numérique et nouvelles technologies
- Gestion technique des équipements et infrastructures

Monsieur le maire propose de composer ces commissions comme suit :

Président de droit de toutes les commissions : monsieur le

maire

Urbanisme	2 Responsables : Patrice MEREL et Roger POUSSIN
	Freddy BUTHOD GARÇON
	Pierre GONTHIER

Finances	Responsable : Pierre GONTHIER
	Daniel RENAUD
	Anthony FAVRE
	Séverine BRUN

Ressources humaines	Responsable : Pierre GONTHIER
	Martine HOËN
	Francis DANCRE
	Patricia BÉRARD

Coordination tourisme et animation locale	Responsable : Bernard HANRRARD
	René LUISET
	Patricia MARCHAND MAILLET
	Stéfan KOUMANOV

Sport	Marion LIZEROUX, Laurent ASTIER, Valérie FERRARI
-------	--

Chasse forêt agriculture	Responsable : Maryse BUTHOD
	Guy PELLICIER
	René LUISET
	Joël OUGIER SIMONIN

Commission communication et culture	Responsable : Véronique GENSAC
	Martine HOËN
	Sylvie EMPRIN
	Evelyne FAGGIANELLI

Social	3 Responsables : Marie-Suzanne GROETZINGER, Christiane CHARRIÈRE, Martine HOËN
	Véronique GENSAC

Développement numérique et nouvelles technologies	Responsable : Freddy BUTHOD GARÇON
	Véronique GENSAC
	Yann ALLAIN
	Joël OUGIER SIMONIN

Gestion technique des infrastructures et équipements	Responsable : Gérard MONTILLET
	Guy PELLICIER
	Charles Bouzon
	Anthony TRESALLET

Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il s'agit des commissions de La Plagne Tarentaise et que les membres désignés seront les rapporteurs des commissions communales. Les commissions communales telles qu'installées dans les communes historiques en début de mandat restent inchangées. Joël OUGIER SIMONIN trouve anormal que la commission de finances ne soit pas présidée par un élu de Macot La Plagne qui compte le budget le plus conséquent de la commune nouvelle.

Pierre GONTHIER lui répond que le fait qu'il soit un élu de la commune possédant le plus petit budget est un gage de neutralité. Et qu'en ce sens, son rôle sera plus celui d'un animateur.

Le conseil municipal décide de créer huit commissions composées de responsables et de conseillers municipaux comme proposé ci-dessus sur les thématiques suivantes : Urbanisme - Ressources humaines - Coordination touristique et animation locale - Chasse, forêt et agriculture - Communication et Culture - Social - Développement numérique et nouvelles technologies- Gestion technique des équipements et infrastructures. (Votants : 52, pour : 52)

Le conseil municipal décide de créer une commission finances composée d'un responsable et de conseillers municipaux comme proposé ci-dessus (Votants : 52, pour : 51, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le maire explique que le conseil municipal se doit d'établir un règlement intérieur qui précise entre autres les points suivants :

- les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ;
- les modalités de la consultation par le conseil municipal des projets de contrat de service public ou de marché ;
- les règles relatives aux questions orales des conseillers municipaux (présentation, examen, fréquence...);
- les modalités d'expression, dans le bulletin municipal des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale.

Monsieur le maire propose donc d'adopter le règlement intérieur proposé qui reprend par ailleurs certaines dispositions des règlements intérieurs issus des communes de Macot et Bellentre.

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il lui est présenté. (Votants : 52, pour : 52)

8. FIXATION DES DIFFÉRENTES INDEMNITÉS

Pierre GONTHIER rappelle au conseil municipal de la commune nouvelle que celui-ci doit se prononcer sur les régimes indemnitaires qui seront applicables à la fois au maire et aux adjoints de la commune nouvelle et aux maires des communes déléguées ainsi qu'à leurs adjoints délégués. Il indique que lors de la création de la commune nouvelle, le souhait était de maintenir le montant des indemnités actuelles des élus de chaque commune historique, afin de ne pas augmenter le montant du coût global de ces indemnités. Par conséquent, il propose d'adopter le tableau indemnitaire à l'identique de ceux fixés pour les quatre communes historiques.

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire délégué et d'adjoints délégués comme suit :

- Pour la commune déléguée de Bellentre :
Maire délégué – 31 % de l'indice brut 1015 soit – 1178.45 euros
Adjoints - 8.25 % de l'indice brut 1015 soit – 313.62 euros
- Pour la commune déléguée de la Côte d'Aime

Maire délégué – 31 % de l'indice brut 1015 soit – 1178.45 euros

Adjoints - 8.25 % de l'indice brut 1015 soit – 313.62 euros

- Pour la commune déléguée de Macot la Plagne

Maire délégué - 43 % de l'indice brut 1015 soit – 1634.63 euros

Adjoints - 16.5 % de l'indice brut 1015 soit – 627.24 euros

- Pour la commune déléguée de Valezan

Maire délégué – 17 % de l'indice brut 1015 soit – 646.46 euros

Adjoints – 6.6 % de l'indice brut 1015 soit – 250.90 euros

(Votants : 52, pour 52)

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS

Afin de permettre le remboursement des frais de déplacements engagés par les élus dans le cadre de leurs fonctions, Pierre GONTHIER explique que le conseil municipal doit délibérer afin de pouvoir justifier auprès du trésor public le remboursement de ces dépenses.

Ces frais ne pourront être remboursés que sur présentation des pièces justificatives, la trésorerie rejetant toute dépense présentée sans pièce comptable à l'appui.

Le conseil municipal décide que les frais engagés par les élus dans le cadre de leur mission ouvriront droit à remboursement sur la base de justificatifs. (Votants : 52, pour 52)

10. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Pierre GONTHIER rappelle que tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Le conseil municipal propose d'allouer un crédit de 3000 € au budget et de retenir les thématiques suivantes :

- Droit public et droit des collectivités territoriales
- Finances locales et approche budgétaire
- Habitat / Urbanisme
- Intercommunalité
- Internet / Réseaux / Bureautique
- Marchés publics

Monsieur le maire ajoute que pour les élus intéressés par une formation, la directrice des ressources humaines est à leur disposition pour effectuer les démarches nécessaires.

Le conseil municipal approuve le choix des thématiques pour la formation des élus et le budget alloué. (Votants : 52, pour : 52)

11. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND rappelle, qu'historiquement, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne était composé de quatre communes : Aime, Bellentre, Champagny en Vanoise et Macot La Plagne. Le comité syndical comptait ainsi douze représentants (trois par commune). Suite à la création de la commune nouvelle et la fusion de Bellentre et Macot La Plagne, le Sigp se compose désormais de trois communes et le comité syndical compte neuf représentants (trois par commune).

René ALLAMAND ajoute qu'il a été convenu, au sein du Sigp, de modifier les statuts dans un délai de deux mois afin de pouvoir présenter 6 membres pour la commune nouvelle.

Richard BROCHE demande quelle va être la démarche qui permet ce changement de statuts. René ALLAMAND explique que cette proposition de modification des statuts fait suite à une décision prise par tous les membres du conseil syndical au mois de décembre 2015 afin de maintenir à l'identique la composition du syndicat. Pour ce soir, il est proposé aux élus d'élire les trois premiers représentants de La Plagne Tarentaise au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature.

Se proposent comme représentant titulaire :

René ALLAMAND

Anthony FAVRE

Stefan KOUMANOV

Se propose comme représentant suppléant :

Jean Luc BOCH

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Votants : 52

bulletin nul : 1

René ALLAMAND : 51 voix,

Anthony FAVRE : 51 voix,

Stefan KOUMANOV : 51 voix,

Jean Luc BOCH : 51 voix.

Le conseil municipal désigne René ALLAMAND, Anthony FAVRE et Stefan KOUMANOV comme représentants titulaires de la commune nouvelle au SIGP et Jean Luc BOCH comme représentant suppléant. (Votants : 52, pour : 51)

12. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA PLAGNE TARENTEISE AU SIVU DES GRANGES

Anthony FAVRE explique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Granges (SIVU) est un syndicat d'assainissement regroupant quatre communes: Bellentre, Landry, Les Chapelles et Peisey-Nancroix.

Il a pour but principal, de gérer la station d'épuration intercommunale située à Bellentre au hameau des Granges. Deux représentants de la commune de Bellentre siégeaient au conseil syndical de ce SIVU, et ce dernier était présidé par lui-même, Anthony FAVRE, puisque sa commune représente 52% des effluents.

Il explique ensuite que la commune de la Plagne Tarentaise conservera le même nombre de titulaires que possédait la commune historique de Bellentre.

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature.

Se proposent comme représentants titulaires :

Anthony FAVRE

Didier ANXIONNAZ

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Votants : 52

Anthony FAVRE : 52 voix,

Didier ANXIONNAZ : 52 voix.

Le conseil municipal désigne Anthony FAVRE et Didier ANXIONNAZ comme délégués titulaires au SIVU. (Votants : 52, pour : 52)

13. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire rappelle que la création de la commune nouvelle entraîne la désignation d'une nouvelle commission d'appel d'offres à caractère permanent en application des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de son conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur le maire présente la liste A suivante :

Monsieur Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, pré-

sident de droit

MM. Pierre GONTHIER, Daniel RENAUD, Anthony TRESALLET, Didier ANXIONNAZ, Gérard MONTILLET, membres titulaires

MM Guy PELLICIER, Freddy BUTHOD GARÇON, Anthony FAVRE, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, membres suppléants.

Monsieur le maire demande si d'autres listes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de votants : 52

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages exprimés: 52

Sièges à pourvoir: 5 titulaires (et 5 suppléants)

Liste A : 52 voix.

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes membres de la commission d'appel d'offres de la Plagne Tarentaise :

Monsieur Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, président de droit

MM. Pierre GONTHIER, Daniel RENAUD, Anthony TRESALLET, Didier ANXIONNAZ, Gérard MONTILLET membres titulaires

MM. Guy PELLICIER, Freddy BUTHOD GARÇON, Anthony FAVRE, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, membres suppléants. (Votants : 52, pour : 52)

14. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA PLAGNE TARENTEISE À L'OFFICE DE GESTION DE MONTCHAVIN-LES COCHES (OGMC)

Roger POUSSIN explique que la création de la commune nouvelle entraîne l'obligation de désigner à nouveau les représentants au sein de l'Office de gestion de Montchavin les Coches.

Cet organisme à vocation touristique gère notamment les équipements touristiques, ludiques et sportifs, tels que les garderies, le camping...

La commune historique de Bellentre était représentée au sein de l'OGMC par trois délégués titulaires.

Il est donc proposé de désigner trois membres au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature.

Se proposent comme candidats :

Roger POUSSIN

Valérie FERRARI

Emmanuel GIROND

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Votants : 52

Roger POUSSIN : 52 voix

Valérie FERRARI : 52 voix

Emmanuel GIROND : 52 voix

Le conseil municipal désigne Mme Valérie FERRARI, et MM. Roger POUSSIN, Emmanuel GIROND, délégués titulaires à l'OGMC. (Votants : 52, pour : 52)

15. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal qu'un correspondant à la Défense doit être désigné suite à la création de la commune nouvelle

Monsieur le maire propose de nommer monsieur Francis DANCRE en tant que correspondant à la Défense.

Le conseil municipal désigne Francis Dancre en tant que correspondant à la Défense. (Votants : 52, pour : 52)

16. DÉSIGNATION DE CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Pierre GONTHIER informe le conseil que la commune doit désigner une liste de 16 candidats titulaires et une liste de 16 candidats suppléants aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs.

Ces candidats doivent être contribuables sur la commune mais ne doivent pas obligatoirement être désignés parmi les membres du Conseil municipal.

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes candidates aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs

Titulaires : Pierre GONTHIER, Guy PELLICIER, Daniel RENAUD, Alain OLLINET, Anthony FAVRE, Maryse BUTHOD, Patrice MEREL, Séverine BRUN, Maryse BUTHOD PIROLLET, Raymond GLATIGNY, Monique SOLSONA, Raymond CRESSEND, René CABOT, Albert TRESALLET, Fabrice BOCH, Carole BONIN.

Suppléants : Christian CLEYRAT, Bernard USANNAZ, Daniel SERVAJEAN, Marcel SILVESTRE, Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, Christiane CHARRIÈRE, Pierre OUGIER, Béatrice PELLICIER, Gilbert PIROLLET, René BUTHOD GARÇON, Gérard BLANCHET, Jean-Louis NIVAUULT, Christelle VERDELET, René BÉRARD, Simon ASTIER.

(Votants : 52, pour : 52)

17. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE SITE DE L'USINE D'INCINÉRATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE VALEZAN

Véronique GENSAC rappelle au conseil municipal l'existence de la Commission de surveillance de site de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Valezan.

Elle indique que suite à la création de la commune nouvelle, il convient que le conseil municipal désigne à nouveau un représentant pour une durée d'un an.

Le conseil municipal désigne Pierre GONTHIER pour siéger au sein de la commission de surveillance de site de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Valezan. (Votants : 52, pour : 52)

18. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INFORMATISÉES ALPES MÉDITERRANÉE (SICTIAM)

Freddy BUTHOD GARÇON explique qu'une convention liait la commune de Macot la Plagne au SICTIAM, et qu'elle est ainsi transférée de droit à la nouvelle entité La Plagne Tarentaise conformément à l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle. En ce sens, il y a lieu de désigner un nouveau représentant au SICTIAM pour la commune.

Le conseil municipal désigne Freddy BUTHOD GARÇON en qualité de délégué titulaire au SICTIAM. (Votants : 52, pour : 52)

19. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Suzanne GROETZINGER explique au conseil municipal que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le maire.

Elle propose de fixer le nombre de membres de ce conseil d'administration à huit membres élus au sein du conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi des per-

sonnes extérieures au conseil municipal.

Le conseil municipal fixe la composition du conseil d'administration du CCAS à 8 membres élus et à 8 membres extérieurs (nombre maximal). (Votants : 52, pour : 52)

20. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCCA) – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de huit membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le maire rappelle que chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats.

Monsieur le maire, en tant que président de droit, dépose une liste.

Il demande si d'autres listes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le conseil municipal procède au vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret;

Résultats :

- Votants : 52

- Blancs ou Nuls : 0

- Exprimés : 52

Le conseil municipal proclame

Jean Luc BOCH – Président de Droit

Elus : Christian CLEYRAT, Chantal BETRAND, Daniel RENAUD, Daniel SERVAJEAN, Marie-Suzanne GROETZINGER, Sylvie EMPRIN, Christiane CHARRIÈRE, Fabienne ASTIER

Membres extérieurs proposés et nommés : Annick HERTZMANN, Raymond GLATIGNY, Cécile DOUCET Laurence SILVESTRE, Eliane GENERMONT, Christelle VERDELET, Martine GOSTOLI, Bernadette CHAMOISSIN (ADMR)

Membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. (Votants : 52, pour : 52)

Finances

21. TRANSFERT DES TITRES DÉTENUS À LA SAEM PLAGNE RÉNOV' PAR LES COMMUNES DE BELLENTRE ET MACOT LA PLAGNE À LA PLAGNE TARENTEAISE

Isabelle GIROD-GEDDA rappelle que les communes historiques de Bellentre et de Macot la Plagne détiennent des actions dans la société anonyme d'économie mixte Plagne Renov' et ont à ce titre des représentants au sein du conseil d'administration de cette SEM, désignés par leurs conseils municipaux. Les communes de Bellentre et Macot La Plagne détenant des actions de cette SAEM, il est nécessaire d'opérer un transfert de propriété de ces titres au profit de la nouvelle entité créée au 1er janvier 2016.

Il convient donc dans un premier temps que le conseil municipal constate le transfert des actions de la SAEM Plagne Renov' (détenues jusqu'alors par la commune de Bellentre et la commune de Macot) au profit de la commune nouvelle. Dans un deuxième temps, il sera demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des nouveaux représentants de la commune de la Plagne Tarentaise à la SAEM Plagne Renov'. Le conseil municipal décide de transférer les actions de la SAEM Plagne Renov des communes de Bellentre et Macot la Plagne à La Plagne Tarentaise. (Votants : 52, pour : 52)

22. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU CLUB DES SPORTS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2016

Afin de permettre au Club des Sports de LA PLAGNE de fonctionner jusqu'à l'adoption du BP 2016, le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater le versement d'un acompte de la subvention au club des sports dans la limite de 22 500 euros en un seul versement. (Votants : 52, pour : 52)

23. APPROBATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pierre GONTHIER informe le conseil que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Le débat d'orientation budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire d'une commune et doit permettre d'informer les membres du conseil municipal sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Pierre GONTHIER souhaite rappeler ce qui avait été décidé dans la charte de la commune nouvelle : « l'agrégation des comptes va devoir tenir compte des spécificités de chaque commune historique et notamment de certaines différences tarifaires, eau et assainissement, qui pourront être conservées afin d'être harmonisées. La fiscalité des 4 communes historiques sera lissée sur 12 ans comme autorisé par la Loi de Finances. Il a été prévu également

- de garantir la tenue de la comptabilité des 4 communes historiques de manière distincte notamment pour les investissements
- d'appliquer la rigueur budgétaire qui permettra de maintenir les équilibres financiers,
- de ne pas alourdir la pression fiscale,
- d'optimiser le fonctionnement.»

Pierre GONTHIER ajoute qu'un travail va être réalisé dès ce printemps afin d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements jusqu'en 2020 à l'échelle de La Plagne Tarentaise, seule la commune déléguée de Macot la Plagne dispose actuellement de cet outil de gestion.

Pierre GONTHIER fait ensuite lecture du débat d'orientation budgétaire 2016, et précise que ce document prend acte de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal valide le débat d'orientation budgétaire tel qu'il lui est présenté. (Votants : 52, pour : 52)

24. AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROJET ALCOTRA « MINES DE TARENTOISE »

Monsieur le maire propose que la commune de La Plagne Tarentaise participe en qualité de partenaire, au Projet « Mines de montagne », qui sera présenté par la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, dans le cadre du 2ème appel à présentation de candidatures pour les projets simples du Programme de Coopération Transfrontalière «Alcotra» Italie-France 2014-2020. Le projet de création d'un mini musée des mines a dès lors été proposé, afin de valoriser l'histoire et le patrimoine communal liés aux mines argentifères de Macot La Plagne. Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention dans le cadre ce projet afin de bénéficier de subventions de l'Europe. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention relative à ce projet. (Votants : 52, pour : 52)

25. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES SUR LE DOMAINE PUBLIC SAISON HIVERNALE 2015/2016 - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Patrice MEREL explique que ce point concerne essentiellement la commune déléguée de Macot La Plagne. Il rappelle au conseil municipal que certains commerces et restaurants, en station et en vallée, peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public de la commune dans le cadre de leur exploitation. Ces occupations donnent lieu à la signature d'autorisations d'occupation du domaine public. Il indique que le tarif voté pour 2014/2015 était de 64,88 € le m² (tarif de référence). La révision pour la saison hivernale 2015/2016 est donc calculée à partir de l'indice INSEE du 1er trimestre 2015 par rapport au 1er trimestre 2014.

Le conseil municipal fixe le montant de la location 2015/2016 des emprises sur le domaine public de la commune déléguée de Macot La Plagne à 64,25 €/m². (Votants : 52, pour : 52)

Ressources humaines

26. ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Patricia BÉRARD explique au conseil municipal qu'il convient d'approuver le tableau des effectifs du personnel qui constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, qu'ils soient pourvus ou non, pour les quatre communes historiques. Ces emplois sont classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Elle ajoute qu'il n'y a ni suppression, ni ajout de postes.

Le conseil municipal approuve le tableau des emplois de la Plagne Tarentaise. (Votants : 52, pour 52)

27. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE PLACÉ AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Patricia BÉRARD explique que la commune de La Plagne Tarentaise doit mettre en place un comité technique puisque l'effectif du personnel dépasse le seuil de 50 agents. Elle rappelle que le comité technique traite des problèmes généraux et de fonctionnement des services des collectivités :

- L'organisation des services : organisation du travail, nouvel organigramme, transfert du service d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale, nouvelle implantation géographique...
- Les conditions générales de fonctionnement de ces services : durée du travail, horaires variables, temps partiels, plages d'ouvertures au public, suppressions d'emplois, élaboration du plan de formation, ratios d'avancements de grade, règlement intérieur, grandes orientations relatives au régime indemnitaire...

Le comité technique est composé de membres du personnel et d'élus. Elle propose ainsi de fixer à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et à quatre le nombre de représentants suppléants et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le conseil municipal accepte de fixer le nombre de membres composant le comité technique comme proposé ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

28. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) PLACÉ AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Patricia BÉRARD explique que la commune de la Plagne Tarentaise doit également créer un CHSCT. Ce comité contribue à la protection de la santé physique et psychologique des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail.

Patricia BÉRARD propose ainsi de fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le conseil municipal accepte de fixer le nombre de membres composant le CHSCT comme proposé ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

Urbanisme

29. - COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DOCUMENTS D'URBANISME POUR LES PROCÉDURES DÉJÀ ENGAGÉES AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2015.

Patrice MEREL explique que ce point concerne les communes historiques de Valezan et de Macot La Plagne. La commune historique de Valezan a prescrit par une délibération en date du 23/10/2014 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, celui-ci devant se substituer au Plan d'Occupation des Sols en vigueur. La commune historique de Macot la Plagne a mis en révision son Plan Local d'Urbanisme par une délibération en date du 15/10/2015. Suite à la création de la commune nouvelle, cette dernière, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, peut décider d'achever toutes procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme qui auront été engagées avant la date de création de la commune nouvelle.

Anthony FAVRE ajoute que la commune déléguée de Belbentrie a également délibéré fin 2015 pour une modification de son PLU.

Le conseil municipal décide d'achever la procédure d'élaboration du PLU. de la commune historique de Valezan et la révision du PLU. de la commune historique de Macot la Plagne. (Votants : 52, pour : 52)

30. - RN 90 – MOTION

Daniel RENAUD informe le conseil municipal que les élus des 17 communes de Tarentaise ont fait part de leurs craintes aux conseillers départementaux du canton de Bourg Saint Maurice concernant les conséquences des travaux de la galerie du Tunnel du Siaix et des perturbations induites sur le trafic de la RN 90.

Il est donc proposé aux conseils municipaux de prendre une motion adressée au Préfet et réclamant des mesures d'urgence concernant ces travaux. Il est notamment demandé qu'aucune coupure diurne n'ait lieu cet hiver et que de nouvelles modalités de tir soient envisagées afin de limiter les impacts sur le trafic dans le tunnel.

Enfin, les élus demandent que la DIR centre-est envisage plutôt des tirs nocturnes, moins contraignants pour le trafic, que la durée de fermeture soit réduite pour chaque tir et que le phasage des travaux tienne compte de l'activité économique et touristique.

Le conseil municipal approuve la motion dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

Divers

31. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Véronique GENSAC présente la convention à signer avec la préfecture qui permet de dématérialiser l'ensemble des documents administratifs.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la préfecture pour la télétransmission des documents administratifs. (Votants : 52, pour : 52)

32. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SIGP POUR LE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES

René ALLAMAND rappelle que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne a réalisé la mise aux normes de sa station d'épuration et accepté le raccordement du réseau d'eaux usées des ex Communes de Macot-la-Plagne et de La Côte d'Aime. Considérant la création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise incluant notamment les ex communes de Macot-la-Plagne et de La Côte d'Aime au 1er janvier 2016, il est nécessaire de mettre à jour les conventions existantes entre les communes historiques. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec le syndicat intercommunal de La Grande Plagne pour le déversement des eaux usées des communes déléguées de Macot La Plagne et la Côte d'Aime. (Votants : 52, pour : 52)

33. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DU SIGP

Considérant la participation de la commune de La Côte d'Aime et de Macot la Plagne au financement de la station d'épuration ainsi que la création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de participation au financement de la station d'épuration avec le Syndicat intercommunal de La Grande Plagne. (Votants : 52, pour : 52)

34. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'ALTITUDE DU SIGP

René ALLAMAND rappelle que le SIGP assure pour le compte des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise des services spécifiques sur les stations d'altitude de La Plagne (espace saisonniers, poste de gendarmerie, participations à des copropriétés ...). En contrepartie des moyens mis en œuvre par le SIGP, les communes s'engagent à rembourser au SIGP les frais liés aux services d'altitude.

René ALLAMAND précise que la répartition du remboursement des frais liés aux services d'altitude dus par les communes au SIGP se fera par application des mêmes critères que ceux concernant la répartition du versement de la redevance de DSP et de la taxe Loi Montagne.

Le conseil municipal approuve la participation au financement de ces services (remboursement des frais au SIGP) de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 52, pour 52)

Questions diverses

APPEL À PROJETS POUR HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES AUX COCHES (STATION DE MONTCHAVIN - LA PLAGNE)

Roger Poussin informe que la commune déléguée de Bellentre souhaite mettre à disposition un terrain faisant partie du domaine privé de la commune, pour la réalisation d'hébergements touristiques sur la station de Montchavin-La Plagne. Le terrain est situé au lieudit « les Cochés » en zone UTz du PLU et cette mise à disposition prendrait la forme d'un bail à construction. La publicité réglementaire est prête et devrait être publiée prochainement. Roger Poussin ajoute que deux opérations similaires ont déjà été réalisées durant l'année 2015 avec succès.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

COMMUNE DÉLÉGUÉE VALEZAN

INFO RÉUNION PLAN LOCAL D'URBANISME

Mercredi 17 février s'est tenue la réunion publique rendant compte du diagnostic fait par le cabinet chargé de l'étude. Cette première étape a permis d'avoir une bonne connaissance des différents aspects à prendre en compte pour pouvoir construire un projet. Le document de présentation est disponible en mairie ou peut être téléchargé.

COMMUNE DÉLÉGUÉE LA CÔTE D'AIME

1^{ER} MARIAGE HISTORIQUE DE LA PLAGNE TARENTOISE



Le premier mariage historique de La Plagne Tarentaise a eu lieu à dans la commune déléguée de La Côte d'Aime et a été célébré par Daniel Renaud, maire délégué de la Côte d'Aime le 23 janvier 2016. Félicitation à Julien COLOMBE et Virginie PHILIPPON, originaire de La Côte d'Aime.

PRÉSENTATION DES ÉLUS DE LA PLAGNE TARENTOISE



Jean Luc BOCH
Maire de la plagne Tarentaise
Maire délégué de Macot La Plagne



Anthony FAVRE
Maire délégué de Bellentre



Daniel RENAUD
Maire délégué de La Côte d'Aime



Pierre GONTHIER
Maire délégué de Valezan



Patrice MEREL
1er adjoint
1er adjoint délégué
de Macot La Plagne



Suzanne GROETZINGER
2e adjointe
3e adjointe déléguée
de Bellentre



Freddy BUTHOD GARÇON
3e adjoint
2e adjoint délégué
de la Côte d'Aime



Véronique GENSAC
4e adjointe
1er adjointe déléguée
de Valezan



Roger POUSSIN
5e adjoint
1er adjoint délégué
de Bellentre



Christiane CHARRIÈRE
6e adjointe
4e adjointe déléguée
de Macot La Plagne



Bernard HANRARD
7e adjoint
3e adjoint délégué
de Valezan



Martine HOËN
8e adjointe
4e adjointe déléguée
de la Côte d'Aime



Gérard MONTILLET
9e adjoint
5e adjoint délégué
de Macot La Plagne



Maryse BUTHOD
10e adjointe
4e adjointe déléguée
de Bellentre



Fabienne ASTIER
Conseillère déléguée
Conseillère déléguée de
Macot La Plagne



Marion LIZEROUX
Conseillère déléguée
Conseillère déléguée
de Macot La Plagne



Stéfan KOUMANOV
Conseiller délégué
Conseiller municipal
de Macot La Plagne



Anthony TRESALLET
Conseiller délégué
Conseiller municipal de Bellentre

Président de l'office de tourisme de La Grande Plagne

Commune déléguée Bellentre



Roland RICHERMOZ
Conseiller municipal
2e adjoint délégué
de Bellentre



Yann ALLAIN
Conseiller municipal



Didier ANXIONNAZ
Conseiller municipal



Jérémy BORNAND
Conseiller municipal



Francis DANCRE
Conseiller municipal



SYLVIE EMPRIN
Conseillère
municipale



Valérie FERRARI
Conseillère
municipale



Isabelle GIROD-GEDDA
Conseillère
municipale



Emmanuel GIROND
Conseiller municipal



Patricia MARCHAND MAILLET
Conseillère
municipale

Commune déléguée La Côte d'Aime



René LUISET
Conseiller municipal
1er adjoint délégué
de La Côte d'Aime



Charles BOUZON
Conseiller municipal
3e adjoint délégué
de La Côte d'Aime



Jean-Luc BLANCHET
Conseiller municipal



Pascal COLLOMB
Conseiller municipal



Alain OLLINET
Conseiller municipal



Lionel TARDY
Conseiller municipal



Daniel SERVAJEAN
Conseiller municipal



Marcel SILVESTRE
Conseiller municipal

Commune déléguée Macot La Plagne



Séverine BRUN
Conseillère municipale
2e adjointe déléguée
de Macot La Plagne



René ALLAMAND
Conseiller municipal
3e adjoint délégué
de Macot La Plagne
Président du Syndicat



Laurent ASTIER
Conseiller municipal



Patricia BÉRARD
Conseillère municipale
Conseillère déléguée
Macot La Plagne



Sylvie BÉRARD
Conseillère municipale

Intercommunal de la Grande Plagne



Richard BROCHE
Conseiller municipal



Evelyne FAGGIANELLI
Conseillère municipale



Corine MICHELAS
Conseillère municipale
Conseillère déléguée
Macot La Plagne



Myriam MONTMAYEUR
Conseillère municipale
Conseillère déléguée
Macot La Plagne



Pierre OUGIER
Conseiller municipal



Raphaël Ougier
Conseiller municipal
Conseiller délégué
Macot La Plagne



Joël Ougier Simonin
Conseiller municipal
Conseiller délégué
Macot La Plagne

Commune déléguée Valezan



Guy PELLICIER
Conseiller municipal
2e adjoint délégué
de Valezan



Chantal BERTRAND
Conseiller municipal



Jeff BUTHOD
Conseiller municipal



Gaël BROCHE
Conseiller municipal



Christian CLEYRAT
Conseiller municipal



Sébastien MORIN
Conseiller municipal



Bernard USANNAZ
Conseiller municipal

Appel à projet hébergement touristique Commune déléguée de Bellentre Plagne Tarentaise

La commune de La Plagne Tarentaise (73210) souhaite mettre à disposition des terrains faisant partie du domaine privé de la commune, pour la réalisation d'hébergements touristiques sur la station de Montchavin-la-Plagne (hameau des Coches - domaine skiable de la Grande Plagne). Cette mise à disposition prendrait la forme d'un bail à construction. Le cahier des charges et le règlement de consultation sont à retirer auprès de la mairie déléguée de Bellentre.

email : mairie.bellentre@wanadoo.fr -

04.79.07.11.06

Date limite de réception des offres :

15 avril 2016.

Tnt HD

Le 05 avril 2016,
la télévision numérique
terrestre (TNT) passe à la
haute définition (HD).
Etes-vous prêt ?



L'évolution de la norme de diffusion de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez que votre équipement est bien compatible TNT HD. Sinon, vous risquez de perdre la réception des chaînes après le 5 avril. Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant ! Toutes les infos sur www.recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local)

Journée de nettoyage La Plagne Samedi 21 mai 2016 Retenez cette date !!! report 04 juin 2016 suivant les conditions d'enneigement

organisée par la commune déléguée de Macot la Plagne
Le rendez vous se fera à la salle hors sacs de Plagne Centre. L'heure sera précisée ultérieurement.
La matinée de nettoyage se terminera autour d'un barbecue offert par la municipalité.
Vous pouvez déjà vous inscrire en mairie au 04.79.09.71.52 ou à com@macotlaplagne.com

Concert «les Piplettes» Dimanche 13 mars à 18h00

proposé par le club des aînés ruraux de Macot la Plagne. Entrée libre.

Duo de flutes traversières

Salle polyvalente de Macot chef-lieu.

Course de ski randonnée 19 MARS 2016

«LES DIABLES BLEUS»

MONTCHAVIN-LA PLAGNE

1ère édition

A partir de 9h

Cette compétition se déroulera sur l'ancien parcours d'entraînement du 7ème bataillon des Chasseurs Alpins (les diables bleus).

Une course, deux parcours :

- Petit parcours de 4km (450D+) avec un départ aux Coches (1440 m d'altitude),
 - Grand parcours de 6,300km (1000D+) avec un départ aux Coches (1440 m d'altitude), L'inscription coûte 15€ par personne (hors assurance et 20 € à partir du 10 mars) et comprend une collation avant le départ et un repas chaud à l'arrivée de la course.
- Renseignements et inscriptions au 04 79 07 82 82

Cérémonie du cessez le feu de la guerre d'Algérie 19 MARS 2016

Commune déléguée de Macot La Plagne

18h dépôt de gerbe au monument aux morts de Macot chef-lieu suivi d'un vin d'honneur.

Commune déléguée de La Côte d'Aime

17h00 dépôt de gerbe au monument aux morts du chef-lieu suivi d'un vin d'honneur

Commune déléguée de Bellentre

18h00 dépôt de gerbe au monument aux morts du chef-lieu suivi d'un vin d'honneur.

Soirée Pyjama Mardi 29 mars 2016 à 18h30

Bibliothèque de la Plagne - Espace omnisports «Pierre Leroux» - Plagne Centre

«Tout le monde...au nid»... vient à la rencontre de drôles d'oiseaux. Les équipes de la bibliothèque et de la crèche «les p'tits bonnets» t'y attendent en plumes et pyjama. Soirée gratuite dédiée aux enfants de 2 à 7 ans

accompagnés de leur doudou, coussin ou couverture (et leurs parents !). Places limitées - réservation au 04.79.09.73.76 au 04.79.22.45.38

Rando by night 30 MARS 2016

PLAGNE CENTRE 18H30

2ème édition de La Rando by night !

Montée chronométrée en ski de randonnée (certificat médical non obligatoire). Départ de Plagne Centre, arrivée en haut des Verdons Sud avec un buffet sur place.

Inscriptions payantes : 5 €/personne

Cadeaux :

- Remis à chacun : un tour de cou rando by night.
- Tirage au sort de 2 paires de ski (1 homme / 1 femme) sur place dans l'aire d'arrivée à l'issue de la course.